

## **MAIRIE**

4 route Notre Dame de la Gorge  
74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE

☎ 04 50 47 00 20 - Fax 04 50 47 09 70

info@mairie-lescontamines.com



# **RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

## **EXERCICE 2010**

### **SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

#### **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE**

##### **Territoire desservi :**

Le service concerne la production et le transfert de l'eau.

Il intéresse la totalité du territoire des Contamines Montjoie (secteur urbanisé), et une partie de St Gervais (le Quy).

##### **Mode de gestion du service :**

Le service est exploité en régie communale.

##### **Estimation population desservie :**

1.183 habitants permanents (recensement INSEE 2010)

et un potentiel de 14.000 lits touristiques en saison d'hiver et d'été.

**Nombre d'abonnements** au 31/12/2010 : 3.319 (rappel 2009 : 3.259)

##### **Prélèvements sur les ressources en eau :**

Ressource et implantation	Débits nominaux	Volume prélevé	Observations
Source Fieugiers	Pas d'arrêté DUP	Pas de compteur	Débit moyen 150 m3/j
Source Prélet	Pas d'arrêté DUP	Pas de compteur	Débit moyen 150 m3/j
Source Grassenières	Pas d'arrêté DUP	Pas de compteur	Débit moyen 150 m3/j

La commune ne rachète pas d'eaux brutes.

##### **Volumes vendus (en m3) :**

- Abonnés domestiques : **150.580**
- Autres abonnés : **0**
- Vente d'eau à St Gervais : **800**

**Autres volumes :**

- Volume de service :  
Estimation du volume d'eau consommé par les fontaines publiques connectées au réseau :  
18 fontaines x consommation de 0,25 m3/heure = 39.420 m3 sur l'année
- Volume consommateurs sans comptage : inconnu

**Linéaire de réseaux de desserte : 35 kms**

### **TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE**

**Tarifs**

Applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

	<b>Au 01/01/2010</b>	<b>Au 01/01/2011</b>
Abonnement (prix par unité d'habitation)	32,97 €	32,97 €
Consommation d'eau (€/ m3) :		
• 1ere tranche 0 à 40 m3 :	0,99 €	0,99 €
• 2 <sup>e</sup> tranche 41 à 200 m3	0,33 €	0,33 €
• 3 <sup>e</sup> tranche > 200 m3 :	0,82 €	0,82 €
Location de compteur :		
• Compteur 3 m3	6,64 €	6,64 €
• Compteur 10 m3	72,54 €	72,54 €

**Recettes :**

Vente d'eau aux abonnés domestiques (part variable)	115.956 €
Vente d'eau aux abonnés domestiques (part fixe)	108.224 €
Locations de compteurs	23.296 €
Subventions (bonifications SMDEA)	0 €

### **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

**Montants financiers :**

Montant des travaux engagés dans l'année	215.388 €
Montant des subventions	0 €
Montant des contributions du budget général	0 €

**Etat de la dette du service :**

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette (montant restant dû)	893.416 €
Montant remboursé pendant l'exercice :	
• Capital :	112.464 €
• Intérêts :	37.911 €

**Amortissements : 187.677 €**

**Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :**

- Recherches de fuites sur le réseau
- Renforcement du captage d'Armancette
- Schéma directeur

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

### Qualité de l'eau :

Les valeurs suivantes sont fournies par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nbre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nbre de prélèvements non conformes
Total	28	2	29	13
Taux de conformité	92,9%		55,2%	

Depuis 2007, il a été constaté des dépassements très ponctuels de la teneur en arsenic sur 2 des 3 captages. Mais il faut souligner :

- l'arsenic est présent à l'état organique dans l'eau et les aliments, et intervient dans un grand nombre de réactions chimiques, notamment pour l'entretien des os,
- jusqu'en 2003, la teneur maximale admissible d'arsenic dans l'eau potable était de 50 microgrammes / litre. Elle est aujourd'hui de 10 microgrammes par litre. Nos sources présentent, pour les valeurs les plus élevées, des teneurs de 11 à 14 microgrammes par litre.
- L'Agence Française de Sécurité Alimentaire des Aliments (AFSA) n'a pas défini d'apports nutritionnels conseillés pour l'arsenic, car les besoins sont largement couverts par l'alimentation. Néanmoins, ils se situeraient autour de 12 à 25 microgrammes par jour. Bien sûr, l'arsenic à haute dose est toxique, mais la limite à ne pas dépasser est bien au dessus des apports moyens de l'alimentation. L'AFSA propose une limite de sécurité de 140 à 250 microgrammes par jour.

### Indice d'avancement de protection des ressources en eau

Nom du captage	Débit (m3/j)	Travaux réalisés (Oui/Non)	Avis géologie Date	D.U.P. date	Indice
FIEUGIERS	150	N	28/04/2000		40%
GRASSENIERES	150	N	28/04/2000		40%
PRELETS	150	N	28/04/2000		40%
<b>Indice consolidé</b>					<b>40%</b>

Règle de calcul :

La valeur de l'indice est fixée comme suit :

- 0% aucune action
- 20% études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% avis hydrogéologique rendu
- 50% dossier recevable déposé en Préfecture
- 60% arrêté préfectoral
- 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA- 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Compte tenu de la présence des sources en réserve naturelle, dans des secteurs difficilement accessibles au grand public, la mise place de clôtures de protection autour des sources n'est pas jugé nécessaire. De plus, ces aménagements seraient détériorés chaque hiver (avalanches, poids de la neige)

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé	
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	X
20	Mise à jour du plan au moins annuelle	X
	Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	

+10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériaux)	X
+10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	X
+10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs ...) et des servitudes	X
+10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	X
+10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	
+10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluri annuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	
+10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	
	Les grands ouvrages (réservoirs, stations de pompage, de traitement...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice	

### Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

V1 (volume produit)	Pas de compteur
V2 (volume importé)	0
V3 (volume exporté)	800 Vente à St Gervais
V4 (volume mis en distribution) =V1 + V2 – V3	
V5 (pertes) =V6 – V4	
V6 (volume consommé autorisé) =V7 + V8 + V9	
V7 (volume comptabilisé)	150.580
V8 (volume sans comptage)	Nc
V9 (volume de service)	39.420

### Rendement

= (V6 + V3) / (V1 + V2) x 100 = ...% (information non disponible car V1 inconnu)

### Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion en eau.

Pour cet exercice, l'indice linéaire des volumes non comptés est :

= (V4 – V7) / (365 x linéaire de réseau de desserte) = ... m3/km/jour (information non disponible car V1 inconnu)

### Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision de comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

= (V4 – V6) / (365 x linéaire de réseau de desserte) = ... m3/km/jour (information non disponible car V1 inconnu)

# SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

## CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### Territoire desservi :

Le service concerne la collecte et le transport des eaux usées vers la station d'épuration intercommunale à Passy.

Il intéresse la totalité du territoire des Contamines Montjoie (secteur urbanisé), et une partie de St Gervais (le Quy).

### Mode de gestion du service :

Le service est exploité en régie communale.

### Estimation population desservie :

1.183 habitants permanents (recensement INSEE 2010)  
et un potentiel de 14.000 lits touristiques en saison d'hiver et d'été.

Nombre d'abonnements au 31/12/2010 : **3.138** (2009 : 3.138)

Autorisations de déversements d'effluents industriels : 0

### Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 25 kms de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 0,5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1 ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie

### Ouvrages d'épuration des eaux usées

Les eaux usées sont acheminées à la station d'épuration intercommunale de Passy, collectant également les eaux usées de Passy et de St Gervais

## TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### Tarifs

Applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

	Au 01/01/2010	Au 01/01/2011
Abonnement (prix par unité d'habitation)	49,46 €	49,46 €
Consommation d'eau (€/ m3) :		
• 1ere tranche 0 à 40 m3 :	1,15 €	1,15 €
• 2 <sup>e</sup> tranche 41 à 200 m3	0,49 €	0,49 €
• 3 <sup>e</sup> tranche > 200 m3 :	0,82 €	0,82 €

### Recettes :

Facturation du service aux abonnés (part variable)	<b>131.518 €</b>
Facturation du service aux abonnés (part fixe)	<b>156.679 €</b>
Contre valeur pollution	<b>18.445 €</b>
Taxe raccordement à l'égout	<b>6.857 €</b>

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### Montants financiers :

Montant des travaux engagés dans l'année	850 €
Montant des subventions	
Montant des contributions du budget général	0 €

**Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :**

- Schéma directeur

**INDICATEURS DE PERFORMANCE**

**Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif :**

Cet indicateur est la ration entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement = (nbre d'abonnés desservis) / (nbre d'abonnés potentiels) x100

Compte tenu qu'il n'y a pas de zonage d'assainissement réalisé, nous estimons le taux de raccordement à 90%

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé	
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	X
20	Mise à jour du plan au moins annuelle	X
	Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	
+10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériaux)	X
+10	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	X
+10	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvements, déversoirs...)	X
+10	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	X
+10	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	
+10	Localisation et identification des interventions (curage préventif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	
+10	Existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	
+10	Mis en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement	

## SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé le 22 décembre 2005 par délibération du Conseil Municipal. Puis par délibération du 13 octobre 2008, ce service a été mis en œuvre conjointement avec St Gervais. Une convention en détermine les modalités ainsi que le financement.

### Indicateurs descriptifs des services

- Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif : le nombre de personnes desservies est estimé à 10% de la population.
- Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : indicateur permettant de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : **les missions obligatoires et les missions facultatives.**

Caractéristiques	OUI	NON	Note
A - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre de l'ANC			
> Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0	0
> Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0	0
> Mise en œuvre la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	0	0
> Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	0
B - Elément facultatifs du service public d'assainissement non collectif			
> Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
> Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
> Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	0
<b>Total</b>			0

Une note de 100 indique une mise en place complète du service.

### Indicateurs de performance

- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien commenceront courant 2009, c'est pourquoi nous ne pouvons transmettre de chiffre sur le taux de conformité.